

COMMUNE DE MANHAY

AVIS

Il est porté à la connaissance des Administrés que la redevance sur la location du compteur d'eau et sur la consommation d'eau de la distribution publique conformément à la structure tarifaire fixée par le Code de l'Eau, adoptée par le Conseil communal en séance du 12 septembre 2023, a été approuvée par arrêté ministériel le 12 octobre 2023 et notifiée le 12 octobre 2023.

Le texte intégral de cette redevance peut être consulté à l'Administration communale, Voie de la Libération n°4 à 6960 MANHAY, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Manhay, le 19 octobre 2023.

Par le Collège :

La Directrice générale,
S. MOHY

Le Bourgmestre,
G. HUET

